

<https://plandecuques.fr/etat-de-catastrophe-naturelle-415>

État de Catastrophe Naturelle

- Actualités - Autres informations -

Date de mise en ligne : lundi 18 octobre 2021

Copyright © Ville de Plan de Cuques - Tous droits réservés



État de Catastrophe Naturelle Reconnu

Suite aux violentes pluies des 3 et 4 octobre dernier, Monsieur le Maire, Laurent Simon, avait déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette demande a été acceptée et un arrêté ministériel en ce sens a été pris le 15 octobre et publié au Journal Officiel ce 17 octobre.

ATTENTION : Les particuliers ayant subi des dégâts peuvent dès à présent transmettre cet arrêté ministériel à leur assurance. Ils ont 10 jours pour le faire afin de pouvoir être indemnisés en fonction des garanties qu'ils ont souscrites.

